

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le 22 AOÛT 2024

DECRET N°24-141/PR

Portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Comorienne de Régulation Postale.

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum, du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°06-001/AU, du 02 janvier 2006 portant Réglementions Générale des Sociétés à Capitaux Publics et des Etablissements Publics, promulguée par le décret N°07-011/PR du 07 février 2007;
- VU la loi N°23-014PR du 27 juin 2023 portant Règlementation des activités postales en Union des Comores, promulguée par le décret N°23-073/PR du 25 juillet 2023;
- VU le décret N°23- 97/PR du 13 septembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Comorienne de Régulation Postale ;
- VU le décret N°11-078 /PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur IDRISSE MOHAMED MDJAHIDI, diplômé en Informatique et Système d'Information, est nommé Directeur Général de l'Autorité Comorienne de Régulation Postale (ACRP).

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani